

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté publiant un acte législatif

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

sur la proposition de son président,

*arrête :*

**Article unique** L'acte législatif suivant est publié dans la Feuille officielle :

Décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Droit d'éligibilité des étrangers), du 21 juin 2016.

Neuchâtel, le 4 juillet 2016

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 27 du 8 juillet 2016)